

L E T T R E

DE

N. T. S. P. Le Pape Léon XIII

AUX CARDINAUX FRANÇAIS

LÉON XIII, PAPE

(Suite et fin)

Mais il s'est trouvé des hommes, appartenant à divers partis politiques, et même sincèrement catholiques, qui ne se sont pas exactement rendu compte de Nos paroles. Elles étaient pourtant si simples et si claires qu'elles ne pouvaient donner lieu, sen-b'ait-il, à de fausses interprétations.

Qu'on veuille bien y réfléchir, si le pouvoir politique est toujours de Dieu, il ne s'agit pas que la désignation divine affecte toujours et immédiatement les modes de transmission de ce pouvoir, ni les formes contingentes qu'il revêt, ni les personnes qui en sont le sujet. La variété même de ces modes dans les diverses nations montre à l'évidence le caractère humain de leur origine.

Il y a plus. Les institutions humaines les mieux fondées en droit et établies dans des vues aussi salutaires qu'on le voudra, pour donner à la vie sociale une assistance plus stable et lui imprimer un plus puissant essor, ne conservent pas toujours leur rigueur conformément aux courtes prévisions de la sagesse de l'homme.

En politique plus qu'ailleurs, surviennent des changements inattendus. Des monarchies colossales s'écroulent ou se démembrant, comme les antiques royautés d'Orient et l'empire romain; les dynasties disparaissent, les dynasties, comme celles des Carolingiens et des Capétiens en France; aux formes politiques adoptées d'autres formes se substituent, comme notre siècle en montre de nombreux exemples.

Ces changements sont loin d'être toujours légitimes à l'origine; il est même difficile qu'ils le soient. Pourtant le critérium suprême du bien commun et de la tranquillité publique impose l'acceptation de ces nouveaux gouvernements établis en fait, à la place des gouvernements antérieurs qui, en fait, ne sont plus. Ainsi se trouvent suspendues les règles ordinaires de la transmission des pouvoirs, et il peut se faire même qu'avec le temps ces se trouvent abolies.

Quoi qu'il en soit de ces transformations extraordinaires dans la vie des peuples, dont il appartient à Dieu de calculer les lois et à l'homme d'utiliser les conséquences, l'honneur et la conscience réclament, en tout état de choses, une subordination sincère aux gouvernements constitués; il la faut au nom de ce droit souverain, indéniable, inaliénable, qui s'appelle la raison du bien social. Qu'en serait-il, en effet, de l'honneur et de la conscience, s'il était permis au citoyen de sacrifier à ses visées personnelles et à ses attachements de parti les bienfaits de la tranquillité publique.

Après avoir solidement établi dans Notre Encyclique cette vérité, Nous avons formulé la distinction entre le pouvoir politique et la législation et Nous avons montré que l'acceptation de l'un n'impliquait nullement l'acceptation de l'autre, dans les points où le législateur, publicien de sa mission, se mettrait en opposition avec la loi de Dieu et de l'Eglise.

Et que tous le remarquent bien: déployer son activité et user de son influence pour amener les gouvernements à changer de bien des lois iniques ou dépourvues de sagesse, c'est faire preuve d'un dévouement à la patrie aussi intelligent que courageux, sans accuser l'ombre d'une

hostilité aux pouvoirs chargés de régler la chose publique. Qui s'aviserait de dénoncer les chrétiens des premiers siècles comme adversaires de l'empire romain, parce qu'ils ne se courbaient point devant ses prescriptions idolaïques, mais s'efforçaient d'en obtenir l'abolition?

Sur le terrain religieux ainsi compris, les divers partis politiques et leurs représentants peuvent et doivent se trouver d'accord. Mais les hommes qui subordonneraient tout au triomphe préalable de leur parti respectif, fût-ce sous le prétexte qu'il leur paraît le plus apte à la défense religieuse, seraient dès lors convaincus de faire passer, en fait, par un funeste renversement des idées, la politique qui divise avant la religion qui unit. Et ce serait leur faute si vos ennemis, exploitant leurs divisions, comme ils ne l'ont que trop fait, parvenaient finalement à les former tous.

On a prétendu qu'en enseignant ces doctrines Nous tenions envers la France une conduite autre que celle que nous suivons à l'égard de l'Italie; de sorte que Nous Nous trouverions en contradiction avec Nous-même. Et cependant il n'en est rien. Notre but, en disant aux catholiques français d'accepter le gouvernement constitué, n'a été et n'est autre encore que la sauvegarde des intérêts religieux qui nous sont chers.

Or ce sont précisément ces intérêts religieux qui Nous imposent, en Italie, le devoir de réclamer sans relâche la pleine liberté requise par Notre suprême fonction de chef visible de l'Eglise catholique. Nous ne pouvons que vous recommander de ne pas se laisser aller à une confiance aveugle en la liberté qui n'existe pas, là où le vicar de Jésus-Christ n'est pas chez lui. Nous sommes, indépendamment de toute souveraineté humaine.

Que conclure de là, sinon que la question qui Nous concerne en Italie, elle aussi, est éminemment religieuse, en tant que rattachée au principe fondamental de la liberté de l'Eglise? Et c'est ainsi que, dans Notre conduite à l'égard des diverses nations, Nous ne cessons de faire converger tout au même but: la religion, et par la religion le salut de la société, le bonheur des peuples.

Nous avons voulu, Nos très chers Fils, vous confier toutes ces choses pour soulager votre cœur et recourir en même temps à votre. Les tribulations de l'Eglise ne peuvent manquer d'être très amères pour l'âme des évêques et plus encore pour la Notre, puisque nous sommes le Vicar de Celui qui dirige, pour la formation de cette sainte Eglise, tout son sage. Ces amertumes cependant, loin de Nous abattre, Nous stimulent à nous armer d'un plus grand courage, pour faire face aux difficultés de l'heure présente. Il en résulte aussi pour Nous un redoublement de zèle en faveur de cette France catholique, d'autant plus digne de Notre affection paternelle qu'elle sollicite le Nous, avec une confiance plus filiale, encouragement, protection et secours.

Ces sentiments sont au cœur de vos vœux, Nos très chers fils: vous venez de nous en donner la preuve, et nous avions déjà pu nous en convaincre quand vous veniez près de Nous, les uns après les autres, nous rendre compte de votre ministère et conférer des intérêts saores dont Nous avons la garde. Parmi les motifs de confiance qui Nous réjoignent, cette unanimité est certes l'un des plus puissants et Nous en remercions Dieu du fond de l'âme.

Nous comptons sur la continuation de votre empressement à secourir Nos paternelles sollicitudes pour ce cher pays de France. Et dans cette assurance, comme gage de Notre affection, Nous vous donnons, Nos très chers Fils, à vous, à votre clergé, et aux fidèles de vos diocèses, avec toute l'effusion de Notre cœur, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome le 3 mai 1892, de Notre Pontificat la quinzième.

LÉON XIII, PAPE.

LE MOIS DE MARIE

Le mois de Marie est terminé. On ne chantera plus cette année

C'est le mois de Marie

C'est le mois le plus beau.

Combien ce chant d'espérance échoie avec retentissement dans tous les cœurs, à l'aurore de la belle saison. Depuis longtemps nous soupirons après le moment où nous pourrions respirer avec plus de liberté et contempler la nature avec tous ses attraits. Les jours de neige, les froides brouillards, les lugubres tempêtes ont fui à travers les horizons qui se sont ensoleillés tout à coup comme par enchantement. Quelle révolution s'est opérée dans toutes les parties de la nature!... Quels splendeurs deserts ont succédé aux livides appareils de l'hiver. Quelle harmonie enchanteuse repousse notre oreille irritée des sourds grondements de l'éternelle cacophonie des éléments enroués! Quelle émanation délicieuse le zéphyr nous apporte! Ces retournements subits ne nous ont aucun mortel dans une froide indifférence, l'admiration transporte tous les cœurs, et de toutes les poitrines s'échappe ce cri de joie:

C'est le mois de Marie
C'est le mois le plus beau,
À la Vierge chérie
Disons un chant nouveau.

A peine le souffle du printemps s'est-il fait sentir que la nature, sortie de son engourdissement, a revêtu sa robe de violettes et de lilas: tout est en action. Le soleil est plus beau, et l'atmosphère, pénétrée de sa chaleur, est pleine de douceur. Toute la terre s'embellit d'une riche verdure: les campagnes retentissent de cris de joie et d'allegresse. C'est le mois de mai, c'est le printemps.

Avec raison les chrétiens ont consacré ce mois à Marie, la vierge-mère. Tandis que les autres gardent les parfums de la prière, leur âme peut embellir ses autels des fleurs les plus belles, les plus aromatiques. Et comme tout respire la joie ce mois-ci, et pleins de lumière, l'âme est plus disposée à se recueillir; elle prie mieux. Tous les soirs, après la journée, les fidèles se joignent aux anges de Marie. Au charme de jeux coquets, ils se retirent dans la prière, dans la méditation. Les fortes commotions sociales, fruit de l'égarement des gouvernements ou d'un abus de pouvoir des gouvernants, ne viennent jamais assombrir des ruines dans un pays où la foi est vivace.

Ah! qu'ils sont heureux les peuples qui voient déposer avec humilité le fardeau de leurs misères aux pieds de la mère du Tout-Puissant. Ils conservent leur foi, le palladium des sociétés. Ils n'aiment que le vrai bien, cueilli dans la paix et la tranquillité. Les fortes commotions sociales, fruit de l'égarement des gouvernements ou d'un abus de pouvoir des gouvernants, ne viennent jamais assombrir des ruines dans un pays où la foi est vivace.

Mais malheur aux nations apostates. Malheur aux peuples qui veulent tendre leurs voiles sans les ouvrir au souffle de Dieu. Malheur aux peuples qui n'ont point de mois de Marie..... Voyez l'Europe..... elle grouille sur un volcan.

J. G. BOISSONNEAULT.

Echos de partout

Nos Artistes.—M. Sinaï Richer, notre artiste peintre bien connu, a été chargé de l'exécution d'un portrait, grandeur nature, de M. Joliette, fondateur de la ville du même nom. Il a très bien réussi, comme toujours d'ailleurs, et son tableau vaut tout au moins \$200. Cette œuvre d'art est mise en loterie; le prix du billet est de cinquante centimes seulement.

Avec le produit on rencontrera les dé-

penses de construction du monument projeté, à Joliette.

Tempête.—Nous avons eu pour le commencement du mois de juin la plus forte tempête de l'été. Les tempêtes nous enlèvent d'abord, puis les cataraacts du ciel s'ouvrent avec fracas.

Ce fut un petit déluge.

La pêche.—La pêche au doré est permise depuis le 15 mai, mais l'achigan ne doit pas être pêché avant le 15 juin.

Le garde-pêche est révoqué et la loi impitoyable.

Tir au pigeon.—Joué le 26 mai, avait lieu sur le terrain du Club de chasse de Saint-Hyacinthe, un concours de tir aux pigeons vivants, pour une médaille offerte par la Hamilton Powder Co.

Les concurrents doivent tirer cent pigeons. Le premier tir a eu lieu jeudi le 26 mai dernier et chaque tireur a eu vingt pigeons à tirer. La balance se tiendra en quatre autres concours ayant lieu de mois en mois.

Au premier concours M. J. H. Morin a été vainqueur et la médaille lui appartient pour un mois.

Voici le résultat détaillé du tir:

J. H. Morin	15 sur 20
F. Guertin	14 sur 20
Louis Turcot	13 sur 20
U. Danneberg	12 sur 20
H. Morin	10 sur 20
Alph. Roberge	10 sur 20
Ch. Lanotot	10 sur 20
L. Roberge	8 sur 20
H. D. Robe g	7 sur 20

Nos félicitations aux vainqueurs.

Notes de la campagne.—La récolte de la belle apparence partout. Les cultivateurs sont dans la jubilation, car le foin se vend jusqu'à \$11.00 la tonne.

St-Jean Baptiste de Rouville.—Le village progresse considérablement, nous voyons s'élever un nouveau magasin en face de l'église, et les autres maisons de commerce semblent être bien achalandées. M. le notaire Harte est à faire peindre sa magnifique résidence.

M. le curé se propose de construire dans le cimetière de sa paroisse, un cimetière qui sera admiré des nombreux excursionnistes qui viennent visiter.

Nyctide et enquête.—Un pénible accident est arrivé à Acton dimanche: un jeune Norbert Valois, âgé de sept ans, parti avec un de ses petits frères âgé de quatre ans et s'en alla jouer sur un boom qui se trouve en haut de la chaussée construite pour conserver l'eau pour l'acqueduc. Tout à coup le premier nommé de ces enfants tomba à l'eau et disparut aux regards de son petit frère. Ce dernier trop jeune ne put donner d'explication; que quelques personnes eurent connaissance de ce pénible accident. Elles se dirigèrent au secours du malheureux enfant, mais elle ne purent réussir à le sauver.

Le petit cadavre fut retiré une heure après.

Le lendemain M. le coroner Bouchard se transporta à Acton et tint une enquête. Verdict: asphyxie par immersion—noyade accidentelle.

Congédiés.—Cinquante-cinq commis qui étaient employés à compléter les rapports du recensement, dans le département de l'agriculture, ont été congédiés, vu que le travail est à peu près terminé.

Nuptial.—L'honorable M. François Langellier, député de Québec Centre a épousé lundi à la chapelle St Louis, la demoiselle Marie-Louise Braun, fille de feu M. Braun en son vivant employé civil. Plusieurs personnalités distinguées assistaient. La bénédiction nuptiale a été donnée par le révérend M. Adolphe Légaré, curé de Beaufort.